

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANCOIS

Au Capital de 1.200.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

du mercredi 16 Juillet 1947

Sur les Comptes de l'Exercice 1944-1945 & 1945-1946
1942-1944 1946 1945

par l'Administrateur et le Comité de surveillance

Imp. du Courrier des Antilles
— Fort-de-France —
1947

USINE DU FRANÇOIS

Messieurs,

Conformément aux statuts de notre Société et à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter les résultats des exercices 1943-1944 et 1944-1945.

La réalisation de nos produits ne s'étant effectuée qu'à un rythme très lent, il ne nous a pas été possible, en clôture d'exercice, d'avoir un aperçu réel de notre situation.

En 1944 et 1945, nous n'avons produit que du rhum, suspendant complètement notre fabrication de sucre. Nous avons été amenés à prendre cette décision devant la très faible récolte à manipuler, et aussi à cause des possibilités très réduites d'apports journaliers de cannes à l'usine, résultats du manque de main-œuvre et transport. Il nous fallait en conséquence réduire au minimum nos dépenses et tâcher d'obtenir le maximum de recettes.

Nous n'avons, en effet, manipulé en 1944, que 10.977 tonnes de cannes, et en 1945, que 15 350 T., soit respectivement, le 1/4 et le 1/3 environ de notre production normale.

La situation agricole du centre est à l'heure actuelle très grave. Peu ou pas de nouvelles cultures. Aussi, il est à craindre que dans les conditions d'exploitation du centre, la viabilité tant des propriétés que de l'usine, ne soit sérieusement compromise.

Seule une mécanisation des moyens de préparation du sol, qui permettrait une mise en culture annuelle de surfaces importantes, pourrait améliorer la situation.

C'est pourquoi je vous propose d'engager votre Etablissement, qui, jusqu'ici ne s'est mêlée en rien à l'agriculture, à procéder à l'achat d'un matériel de tracteurs qui, mis à la disposition des planteurs, assurerait le retour à une production normale.

Cet exercice, telles que nos écritures arrêtées au 30 Novembre 44 le montrent, laisse un solde créditeur de Fcs : 2 820.600,37

Mais en vertu d'un accord intervenu avant la campagne entre les fournisseurs de cannes et l'usine, et selon lequel il leur était reconnu 50 % des recettes nettes sur une quantité de : 10.000 tonnes de cannes, et 80 % des recettes sur le solde, il leur revenait Fcs :
 ci 5 338.321.85
 dont il leur a été réglé en cours de récolte 2 634.494.40
 et 2.703.827.45
 dans le courant de 1945.

Après ce règlement, il se présente pour l'usine un reliquat de Frs 116.772.92

Nous y ajoutons :

1°) Le crédit de Frs : 215.000
 provenant d'un règlement transactionnel avec l'Usine du Simon.
 2°) La balance du compte denrées à régulariser au
 30 Novembre 1945 1 483 098.30 1.698.098.30

Moins tantième de l'Administrateur 1.814.871.22
 181 487,12

1.633.384.10

Je vous propose de prélever sur cette somme :

1°) pour le versement d'un dividende de 100 frs par action et le paiement des droits y afférents ci 303.030.40

2°) pour amortissement du matériel ci-après :

Clarificateur DORR	146.223.03		
Chaudière Babcock et Wilcox	669.979.08		
Equipement électrique	91.189.20		
Foudres	178.921.37		
Matériel de remplacement	45.291.38	1.131.604.06	1.434.534.46

Et d'affecter ce solde à l'achat de matériel agricole 198.749.64

En 1944, l'usine a reçu de ses fournisseurs 10.977.060 kg de cannes dont elle a extrait 1.114.495 litres de rhum à 55°.

De cette quantité, elle a réalisé :

600.072 l. pour	6.527.557,91	
514.423 vendus à livrer	4.803.455,70	
<u>1.114.495</u>		11.331.013,61

Dépenses

Logement	483.475,—	
Embarquement et fret	102.439,70	
Droits de sortie	741.875,60	1.327.790,30
Achat de cannes		2.634.494,40
		<u>3.962.284,70</u>
Salaires et appointements	2.358.766,43	
Ass/ du personnel, lois sociales et assistance	363.005,93	
Assurance contre incendie	31.117,45	
Réparations et entretien	474.966,82	
Entretien des voies ferrées	80.027,53	
Réparations et entref en gabares et dragues	55.017,30	
Charbon et bois	50.578,06	
Frais généraux	165.764,75	
Laboratoire	25.750,40	
Licence et taxe de fabrication	24.319,10	
Patente et Impositions	40.387,90	
Manutentions diverses	5.691,45	
Transport de cannes	222.112,20	
Electricité	103.927,94	
Approvisionnements	166.662,69	4.168.095,95
		<u>8.130.380,65</u>
	Différence	<u>3.200.632,96</u>

En 1945, l'Usine a acheté : 15.350.500 k de cannes qui ont produit 1.335.387 l de rhum se décomposant comme suit :

Recettes

104.429 l exportés	2.842.554,50
60.525 l consommation locale	660.148,80
70.202 l chauffage	725.144,85
41.629 l hors contingent	541.177
1.058.602 l à réaliser estimés	12.696.986,50
<u>1.335.387</u>	<u>17.466.011,65</u>

Dépenses

Logement des rhums	394.185,23
Livraisons	71.593,45
Droits de sortie	553.718,95
	<u>1.019.497,63</u>
Achat de cannes	8.201.004,62
Salaires	2.855.133,82
Appointements	1.222.690,55
Frais généraux	484.958,07
Réparations et entretien	544.549,91
Entretien des voies ferrées	114.051,50
Entretien du canal	9.843,68
Electricité	91.920,45
Transport de cannes	273.750,86
Réparation gabares et drague	131.321,25
Allocations familiales et congés payés	426.832,80
Assurance du personnel	171.744,45
	<u>9.220.502,25</u>
A reporter	6.326.797,34
	<u>17.466.011,65</u>

Report	6.326.797,34	9.220.502,25	17.466.011,65
Approvisionnements	130.401,19		
Combustibles	82.969,55		
Assurance des rhums contre incendie	77.909,—		
Assistance	53.699,32		
Patentes et Impositions	72.796,70		
Licence	31.312,50		
Cotisations au syndicat	10.343,—	6.786.228,60	16.006.730,85
			<u>1.459.280,80</u>

Balance créditrice

1.459.280,80

Au 30 Novembre 1945, date à laquelle nos écritures furent arrêtées, nous n'avions vendu que 276.785 L. de rhum sur une production totale de 1.335.387 L. Nous avons dû en conséquence estimer la différence, soit . . . 1.058.602 L. pour Fcs : 17.466.011,65

Ce qui nous donnait en recettes, après déduction des frais de logement, ainsi que du montant des droits afférents aux rhums d'exportation et de consommation locale 16.446.514,02

L'application de la convention passée avec les fournisseurs de cannes répartissait cette somme comme suit :

aux fournisseurs	9.571.871,15		
à l'Usine	6.874.642,87	16.446.514,02	
ce qui nous laissait alors à l'usine un déficit de Fcs :			<u>246.038,51</u>

Nous avons pu heureusement bénéficier d'une revalorisation du prix des rhums qui a donné une recette supplémentaire de Fcs : 8.569.933,08

Ces réalisations, une fois effectuées, nous avons réglé aux fournisseurs la part leur revenant. Ils ont ainsi touché :

1°) en cours de récolte :	8.201.004,62		
2°) après récolte :	2.449.939,76		
3°) après réalisation définitive :	3.908.627,97		<u>14.559.572,35</u>

oit par tonne de cannes : 948,47 et par B/que de sucre : 7.903,95 somme qui leur a permis de couvrir leur prix de revient de 1945 et de réaliser un bénéfice.

Sur les recettes de 1945, l'Usine a eu pour sa part : 10.456.874,75 dont il y a lieu de déduire :

1°) Frais de fabrication détaillés d'autre part :	6.786.228,60		
2°) Divers débits diminués d'un crédit du Cpte " Pertes et Profits "	334.452,78		<u>7.120.681,38</u>
			<u>3.336.193,37</u>

Solde 3.336.193,37

Reliquat qui se vérifie d'ailleurs comme suit :

Solde du compte " Rhum 1945 à réaliser			8.569.933,08
Déjà réglé aux fournisseurs (2e acompte)	2.449.939,76		
Règlement complémentaire	3.908.627,97		<u>6.358.567,73</u>
		Fcs :	2.211.365,35

auxquels s'ajoute la balance au 30 novembre 1945 du comptes " Pertes et Profits " 1.124.828,02

Le solde disponible étant de Fcs 3.336.193,37

Après déduction du tantième de l'administrateur 333.619,33

je vous propose d'opérer sur cette somme 3.002.574,04

les prélèvements suivants :

1°) : Fcs : 303.030,40 pour permettre de distribuer 100 Fcs par action, plus l'impôt nécessaire,			
2°) : Fcs : 1.200.000 pour couvrir le montant des pertes résultant de l'incendie de notre magasin d'approvisionnements.			<u>1.503.030,40</u>

et d'affecter le reliquat, soit 1.499.543,64

à l'achat de matériel agricole.

Bilan de la Sté Anonyme de l'Usine du François

ACTIF

<i>Immobilisations.</i>		
Usine et ses annexes	1 332.810 56	
Pirogue Albatros, quote part acquisition	18.735.75	1.351.546,31
<i>Participations</i>		
Actions de notre société		25.262,90
<i>Disponibilités.</i>		
Caisse		27 187,94
<i>Produits fabriqués</i>		
Sucre, rhums, mélasses		16.374.689 92
<i>Stoks</i>		
Approvisionnements en magasin		4.752.420,71
<i>Matériel à amortir</i>		1.354.639,83
<i>Comptes d'ordre</i>		
Frais de consignation	11.400,—	
Camion Dodge cpte consig.	200.000,—	
Ravitaillement pour les travailleurs	13.118,05	
Taxe sur le revenu des valeurs mobilières	99.801,60	
Commande matériel	42.331 95	366.651,60
<i>Débiteurs divers</i>		
Débiteurs de la colonie	7.560.200 31	
Débiteurs de l'extérieur	152 052,84	7.712.253,15
		31.964,652,36

AVOIR

Comptes de Pertes et

Cessions matériels usagés et vieux métaux	4.970	
Balance du compte " Rhumerie "	1.459.280,80	1 464.250.80
		1 464.250.80

au 30 Novembre 1945

PASSIF

Capital		1 200.000,00	
Capital supplémentaire			132.810,56
<i>Réserves</i>			
Fonds de ré-erve	452.262,70		
Fonds de roulement	552.121,84		
Réserves pour amortissements et immobilisations	130.677,90		1.135.062,44
<i>Provisions</i>			
Provisions pour renouvellement approvisionnements			1.289.164,16
<i>Créditeurs divers</i>			
Coupons divers à payer	172.895,—		
Créanciers de la colonie.	2.051.700,89		
Banquier.	20.921.098,42		
Créanciers de l'extérieur	128 270,—		23.273.964,31
<i>Comptes d'ordre.</i>			
Cannes à régulariser	5.502,87		
Sucre 1941 cpte encais. et débours à régulariser	276.010,71		
Sucre 1942 cpte encais et débours à régulariser	838.914,54		
Règlement transactionnel avec l'usine Simon	714.890,—		
Wagons sans bons	31.426,93		
Camion Dodge cpte expl.	157.269,—		
Sacs à sucre	173 200 27		
Gazoline	119 75		2.197.334,07
<i>Comptes de résultat</i>			
Denrées 1940 et 1941 à réaliser.	1.483.098 30		
Pertes et profits 1944	116.772,92		
Pertes et profits 1945	1 124.828,02		2.724.699,24
Revenus de nos actions			11.617,58
			<u>31.964.652,36</u>

Profits 1945

DOIT

Intérêts statutaires de 3% au 30/6/45	36.000,—	
Intérêts et Escomptes.	211.932,43	
Cotisations au Syndicat	54.324,60	
Assurance contre cyclones	37.165,75	339.422,78
		<u>1.124.828,02</u>
Solde créditeur		<u>1 464 250,80</u>

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs,

Conformément à la loi et au mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen de la situation de votre société ainsi que des bilans et des comptes des exercices clos au 30 Novembre 1944 et 30 Novembre 1945.

Les livres et toutes les pièces comptables ont été mis à notre disposition dans les termes légaux. Nous avons pu reconnaître la parfaite régularité des écritures et l'exactitude des évaluations.

Nous estimons donc que vous pouvez donner votre approbation aux bilans et aux conclusions du rapport de l'administrateur.

Fort-de-France, le 23 Juin 1947

Les Membres du Comité de Surveillance,

Yves BERTE, Raymond H. DESPOINTES, Georges RIMBAUD,
Th. de REYNAL, agréé par la Cour d'Appel de la Martinique

RAPPORT

prévu par la loi du 8 Août 1935.

Messieurs,

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que du contrôle que nous avons opéré sur les livres de votre société, nous n'avons relevé aucune opération faite par votre administrateur, au cours des exercices dont les comptes sont soumis à votre approbation, n'entrant pas dans le cadre de l'activité sociale et qui puisse appeler des observations de notre part.

Toutefois, et à toutes fins utiles, nous vous demandons d'accorder à votre administrateur l'autorisation prévue à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 pour traiter éventuellement des affaires avec votre société au cours de l'exercice prenant fin le 30 Novembre 1946.

Fort-de-France, le 23 juin 1947

Th. de REYNAL

G. RIMBAUD

